

CONFÉRENCE DE PRESSE



L'accès aux soins de proximité dans les Alpes-de-Haute-Provence

10 OCTOBRE 2018

PORTRAIT DU TERRITOIRE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Un territoire vaste avec des zones isolées

Le département des Alpes-de-Haute-Provence représente environ un quart de la superficie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 6 925 km².

C'est un territoire rural, largement occupé par les espaces naturels.

Une population vieillissante

Le département des Alpes-de-Haute-Provence a la densité de population la plus faible de la région (23,3 hab/km²) contre 158,7 hab/km² en Paca.

Il a également une population plus âgée et plus dépendante :

- ⇒ 12 % de la population est âgée de 75 ans et plus contre 10,7 % en Paca et 9,3 % au niveau national.

L'OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Un nombre de médecins libéraux en baisse

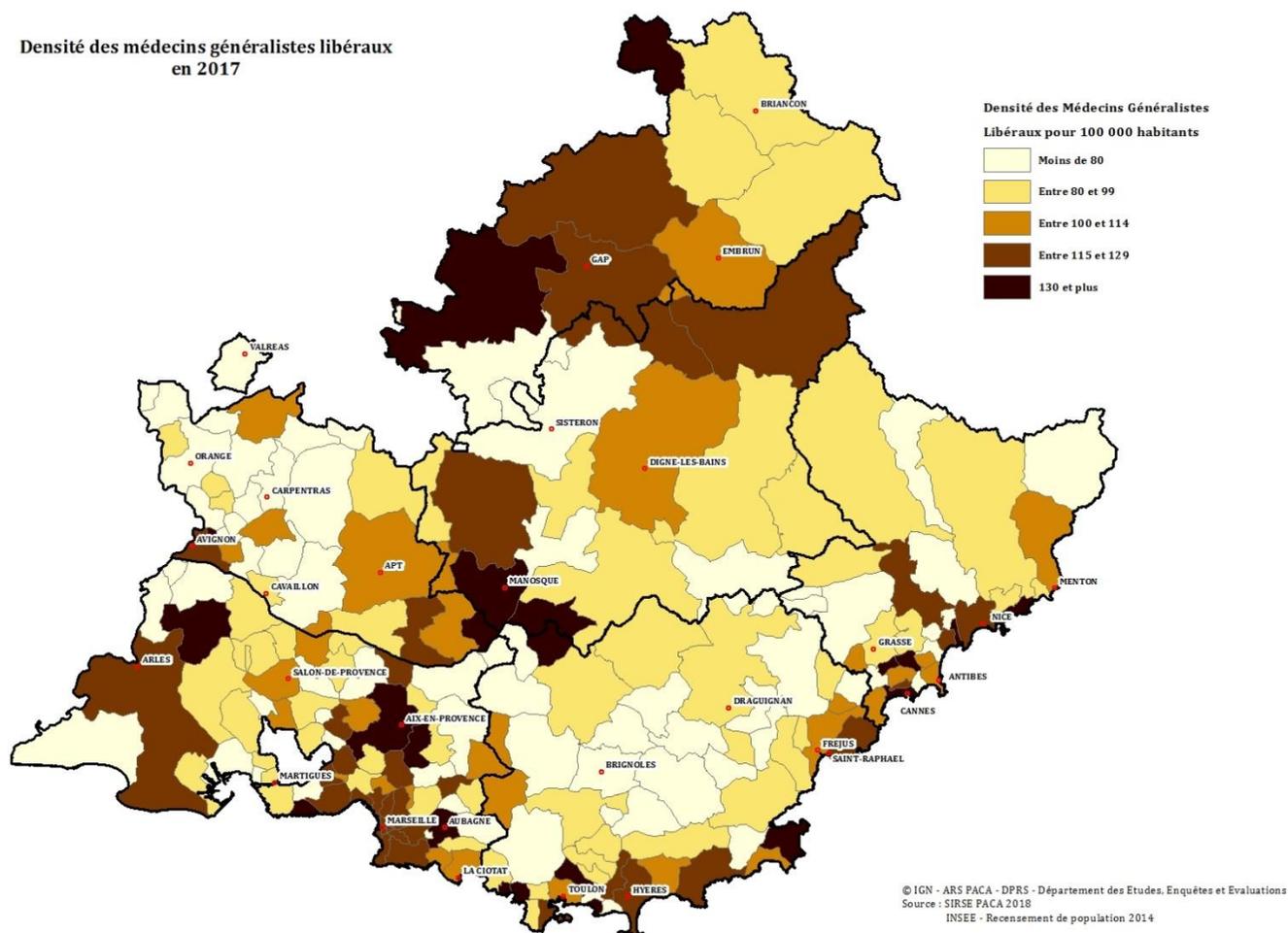
Densité des médecins généralistes libéraux en 2017 :

- **1,34 pour 1 000 habitants** dans le 04, contre 1,28 au niveau régional et 1,05 au niveau national. Environ 30 % ont plus de 62 ans.

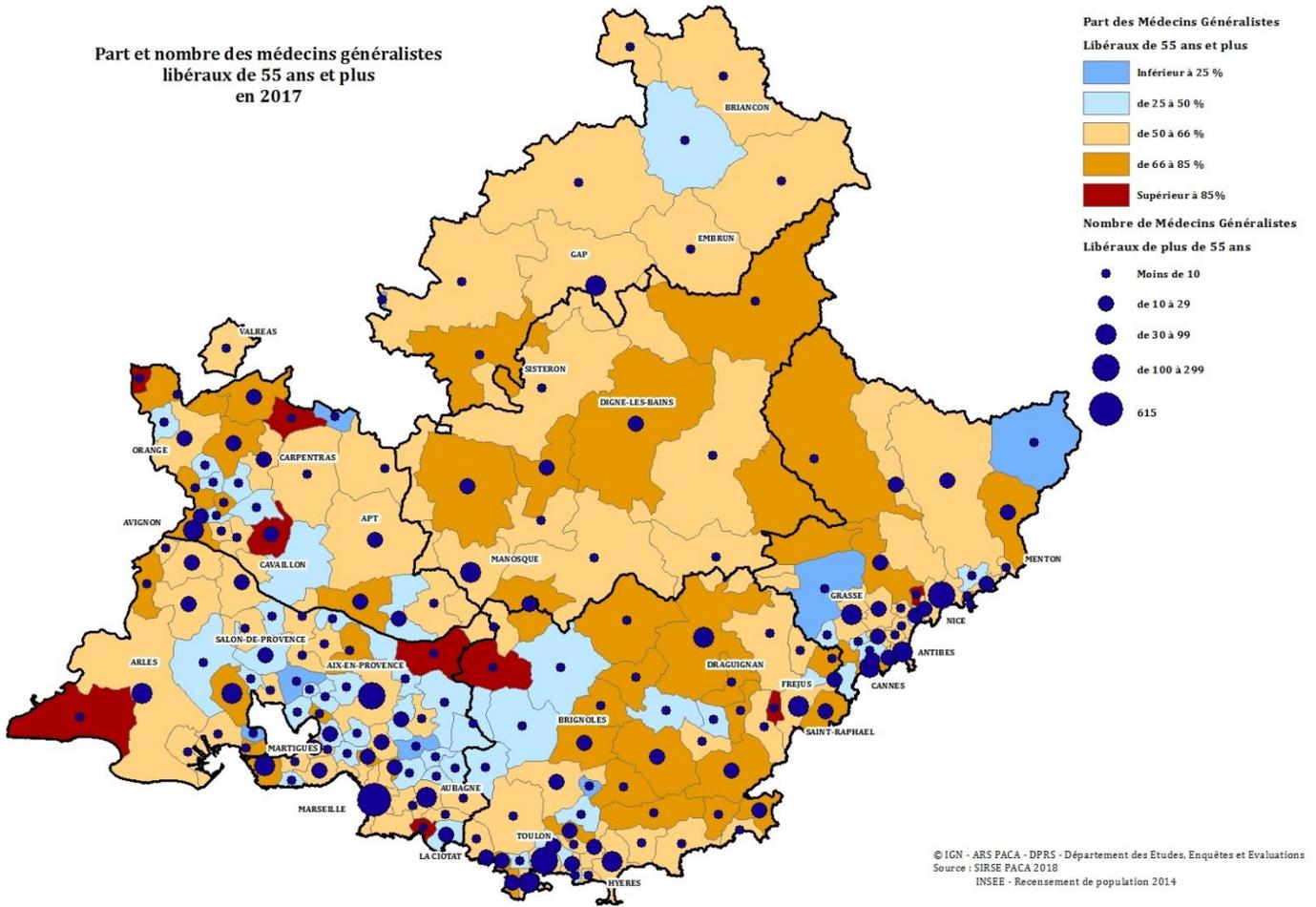
Densité des médecins spécialistes libéraux ou mixte en 2017 :

- **0,78 pour 1 000 habitants** dans le 04, contre 1,42 au niveau régional et 0,94 au niveau national.

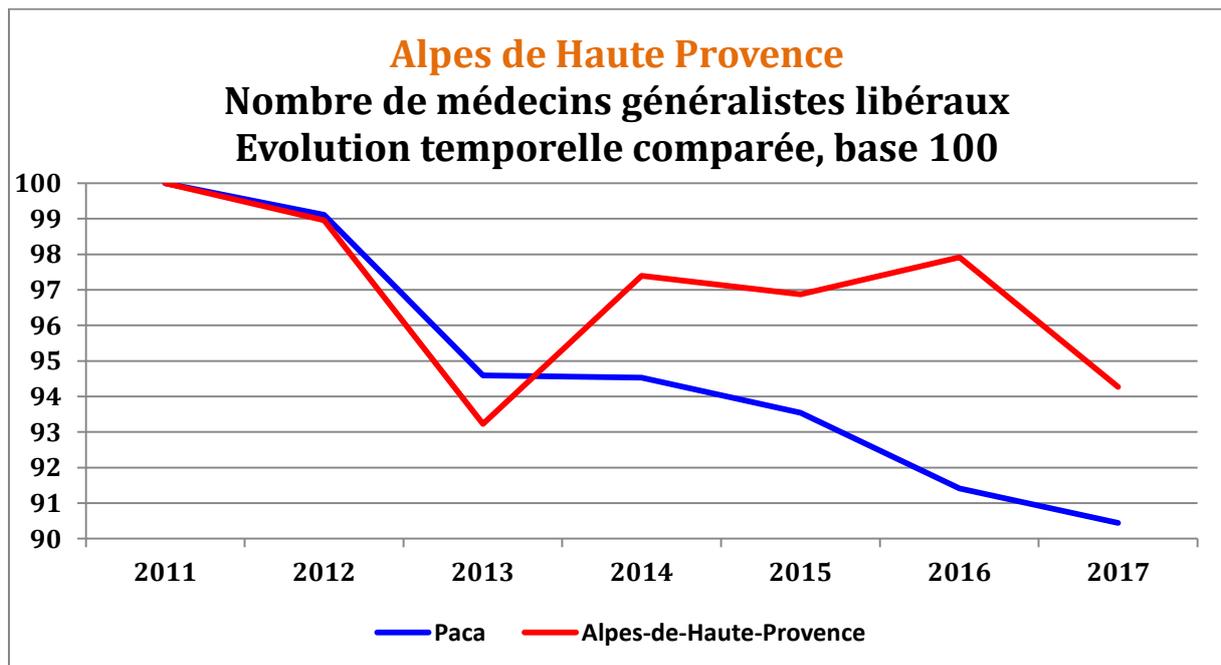
Densité des médecins généralistes libéraux en 2017



Part et nombre des médecins généralistes libéraux de 55 ans et plus en 2017

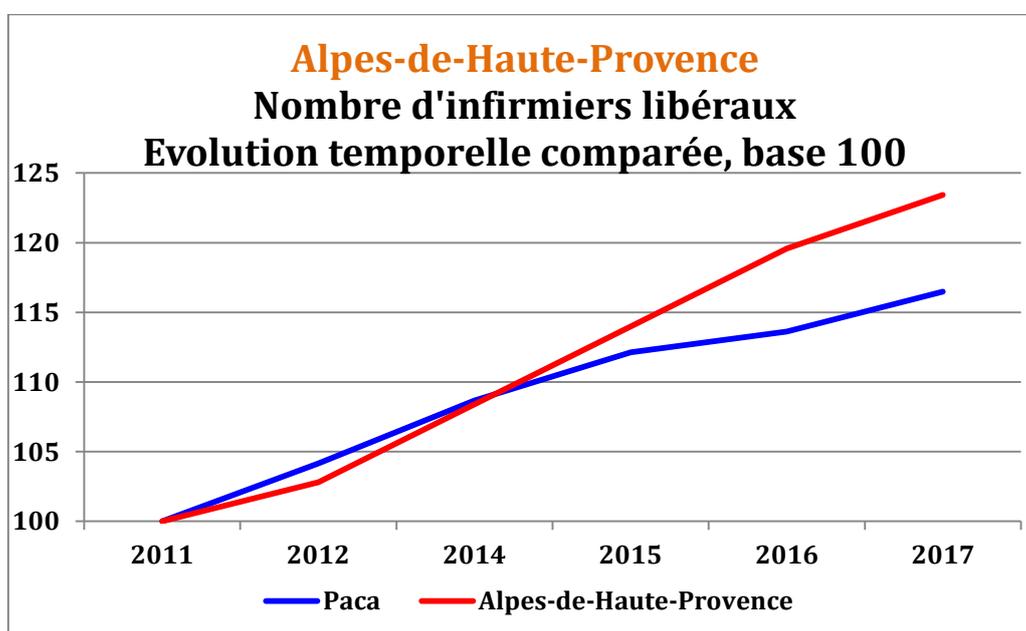


Évolution du nombre de médecins généralistes libéraux



Les infirmiers et les masseurs kinésithérapeutes

- **500 infirmiers libéraux** (3,08 pour 1 000 habitants dans le 04, contre 3,22 au niveau régional et 1,74 au niveau national).
- **218 masseurs-kinés libéraux** (1,34 pour 1 000 habitants dans le 04, contre 1,55 au niveau régional et 1,04 au niveau national).



L'offre hospitalière et médico-sociale

Le département des Alpes-de-Haute-Provence dispose de :

- **3 centres hospitaliers** assurant les urgences ;
- **6 hôpitaux de proximité** publics (médecine et/ou SSR) ;
- **7 établissements sanitaires** privés (MCO, USLD, SSR) ;
- il existe **12 services de soins infirmiers à domicile** (pour un total de 527 places) et **31 établissements** d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (2000 places) répartis sur l'ensemble du territoire.

LES ACTIONS RÉALISÉES ET A VENIR : QUATRE GRANDES PRIORITÉS

1- Renforcer l'offre de soins au service des patients

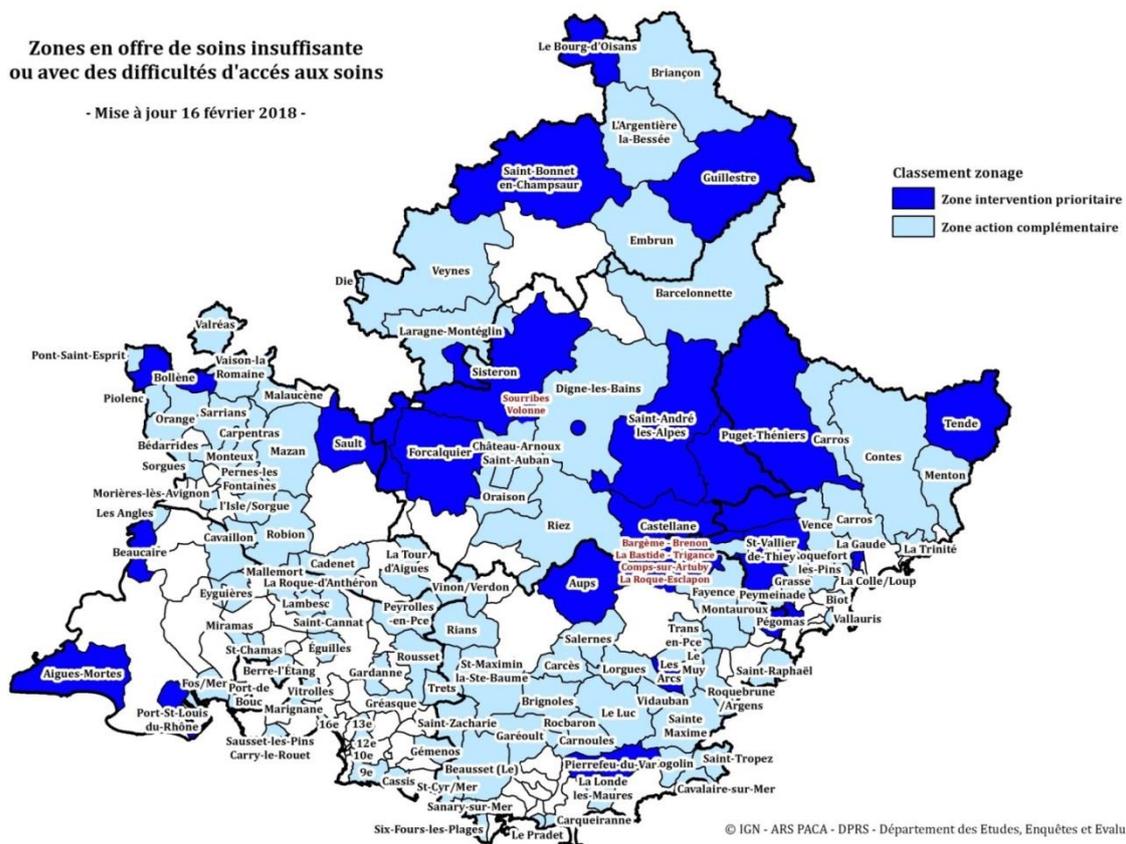
Un zonage pour identifier les territoires où l'offre est insuffisante

Ce nouveau zonage a permis une nette amélioration de la couverture avec :

- des zones d'intervention prioritaire (ZIP) couvrant 28 % de la population des Alpes-de-Haute-Provence (contre 1,3 % précédemment) ;
- des zones d'action complémentaire (ZAC) couvrant 44 % de la population départementale (contre 8 % précédemment) ;
- 172 communes (+ 1 quartier prioritaire de la ville) sur les 200 du département bénéficient d'un bouquet d'aides financières, parmi lesquelles l'accès au fonds de compensation de la TVA et des incitations à l'installation de médecins généralistes.

Zones en offre de soins insuffisante ou avec des difficultés d'accès aux soins

- Mise à jour 16 février 2018 -

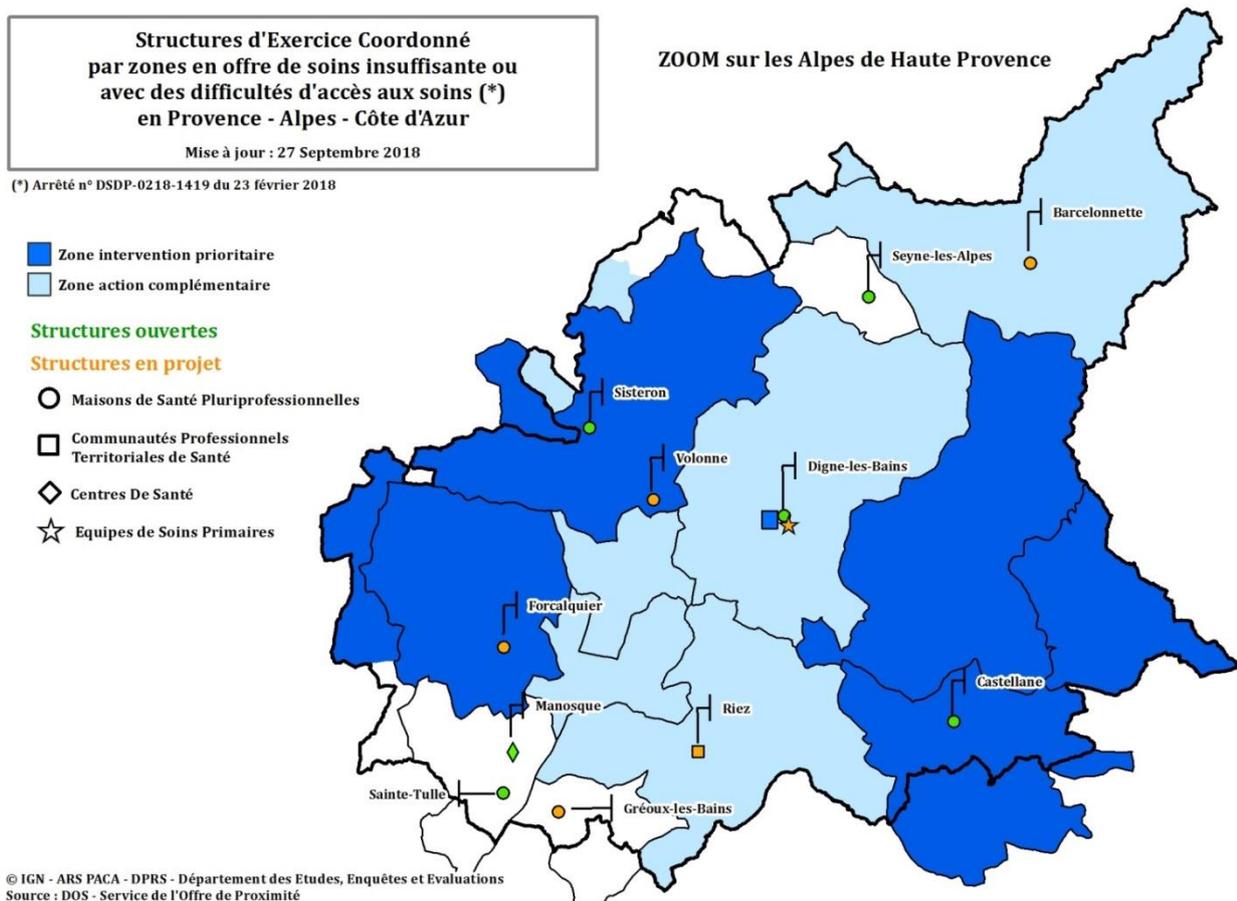


Inciter les internes à suivre leur stage de médecine générale dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

- **15 maîtres de stage** universitaire dans le 04
- Présence de **18 internes** sur le territoire 04 :
 - **10 en établissement hospitalier**
 - **1 en PMI**
 - **7 en cabinet** de médecine générale

Accompagner le développement des structures d'exercice coordonné

L'ARS Paca finance l'accompagnement de ces structures d'exercice coordonné. Elle alloue des aides au démarrage (40 000 € pour les CPTS, 20 000 € pour les MSP, et 10 000 € pour les ESP).



Six structures labellisées et en fonctionnement

5 maisons de santé pluriprofessionnelles

- Castellane (ZIP): labellisée en juillet 2013
- Sainte-Tulle : labellisée en juin 2014
- Seyne-les-Alpes : labellisée en janvier 2015
- Digne-les-Bains (ZIP): labellisée en décembre 2016. Elle sera l'une des 6 maisons de santé connectées en Paca.
- Sisteron (ZIP) : labellisée en septembre 2018.

La création des maisons de santé pluriprofessionnelles dans les Alpes-de-Haute-Provence a contribué notamment :

- à l'arrivée de **7 nouveaux médecins généralistes** libéraux sur le territoire (Castellane, Seyne les Alpes, Digne les Bains, Sisteron et Sainte Tulle) ;
- au développement d'actions de prévention (alimentation, vaccination, compétences psychosociales...);
- au décloisonnement des pratiques.

1 centre de santé polyvalent

- Manosque : géré par la Mutuelle d'Action Sociale 04-05 avec des antennes sur Digne, Sisteron, Manosque, Gap et Briançon (centres dentaires).

Les projets de structure d'exercice coordonné

- 1 maison de santé pluriprofessionnelle à Barcelonnette (ZAC).
- 1 maison de santé pluriprofessionnelle à Volonne (ZIP).
- 1 maison de santé pluriprofessionnelle à Forcalquier (ZIP).
- 1 projet d'ESP sur le territoire de Digne les Bains (ZIP).
- 1 projet de maison de santé pluriprofessionnelle sur le territoire de Gréoux Les Bains.
- 1 projet de communauté professionnelle territoriale de santé sur le territoire de Riez (ZAC).
- Un projet immobilier intégrant un « pôle de santé » à Malijai.

Développer le lien ville-hôpital et la place des hôpitaux de proximité en mettant en place des missions hospitalières de proximité, grâce à :

- Des consultations avancées proposées dans les hôpitaux locaux :
 - à Barcelonnette : gynécologie, dermatologie, gériatrie, addictologie
 - à Riez: psychiatrie, addictologie
- Des consultations non programmées dans 2 établissements (Castellane et Riez) permettant la prise en charge des « petites urgences »
- Des équipes mobiles :
 - une équipe territoriale de soins palliatifs (ETSP) : hôpitaux- EHPAD et domicile ;
 - une équipe mobile de gériatrie (EMG) : hôpitaux et EHPAD. Projet d'élargir au domicile ;
 - une équipe mobile de santé visuelle (EMSV) 04-05 permet le dépistage et la rééducation visuelle des usagers avec l'organisation d'un service itinérant notamment les MSP (Castellane, Sainte Tulle et Digne pour le 04), les hôpitaux locaux (HL Forcalquier).
- Au développement de la télémédecine.

2- Accompagner la révolution numérique en santé

La télémédecine au service du groupement hospitalier du territoire

- **Population cible :**
 - personnes privées de liberté (maison d'arrêt de Digne)
 - et personnes âgées en EHPAD adossé à un service sanitaire.
- **Spécialités médicales :** plaies et cicatrisations, infectiologie, gériatrie, géronto-psychiatrie
- **11 médecins formés et équipés de tablette**

- **Calendrier de mise en œuvre :**
 - octobre 2018 : plaies et cicatrisations
 - novembre 2018: géronto-psychiatrie
 - décembre 2018: maison d'arrêt de Digne

Actuellement = Ensemble des établissements du GHT 04.

Perspective d'élargissement vers l'ensemble des établissements de santé médico-sociaux.

3- Améliorer l'organisation des professionnels de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue

Un point sur l'exercice mixte

- Création de postes de médecins généralistes à exercice partagé ville-hôpital dans les zones sous-denses : salariés de l'hôpital de proximité ou du centre de santé.
- Création d'assistants spécialistes à temps partagé CHU-CH et structures d'exercice coordonnée (MSP- CDS)
- Modification du statut de praticien hospitalier.
- Consultations avancées par médecins spécialistes libéraux ou salariés.

Les coopérations entre professionnels de santé

- Promouvoir les protocoles de coopération : soins visuels.
- Pérenniser et déployer les infirmiers Asalee au niveau des structures d'exercice coordonné (prise en charge de 4 maladies chroniques: DNID- BPCO- Maladies CV- Troubles cognitifs) avec éducation thérapeutique et protocoles de coopération.
- Déployer l'exercice infirmier en pratiques avancées nouveau diplôme (septembre 18) + VAE des anciens diplômés.

Les assistants médicaux

Les assistants médicaux assureront des missions d'assistance des médecins et d'aide aux parcours des patients :

- les conditions d'éligibilité au financement de ces assistants médicaux seront triples : exercer en cabinet de groupe, être inscrit dans un exercice coordonné (notamment CPTS), apporter un bénéfice mesurable à la population en termes d'accès aux soins et de qualité des soins, notamment en augmentant le nombre de patients suivis ;
- ces postes seront financés auprès de tous les médecins, d'abord généralistes et certains spécialistes, pour lesquels des difficultés d'accès aux soins sont identifiés.

4- Simplifier la vie des professionnels de santé pour gagner du temps médical

Un guichet unique pour informer, orienter et accompagner les professionnels de santé dans leur installation et les aider à effectuer leurs démarches administratives.

Concrètement, ce guichet unique est un numéro téléphonique et une adresse mail dédiée.

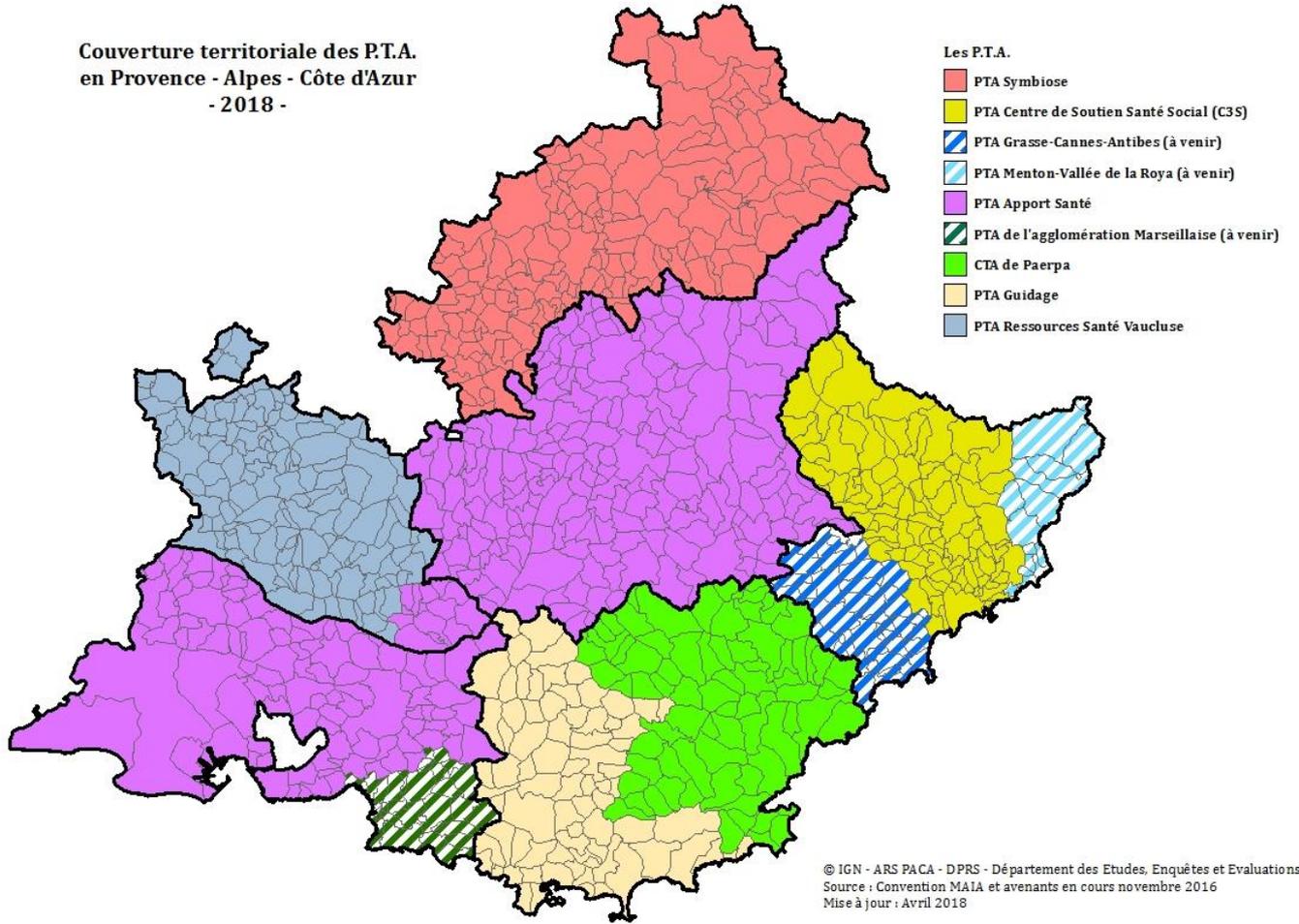


La plateforme territoriale d'appui pour apporter une réponse lisible et globale aux professionnels de santé dans l'organisation des parcours de santé complexes.

Identifiée par un numéro de téléphone, la plateforme territoriale d'appui est une équipe pluri-professionnelle qui apporte son aide aux professionnels de santé qui font face à une situation complexe dans la prise en charge ou l'accompagnement d'une personne, quels que soient l'âge, la pathologie ou le handicap.

L'objectif ? Encourager le maintien à domicile et éviter les ruptures de parcours et les hospitalisations inutiles ou évitables.

Couverture territoriale des P.T.A.
en Provence - Alpes - Côte d'Azur
- 2018 -



**APPORT SANTÉ : LA PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI DES
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

 **04 92 36 36 36**